

Document Technique d'Application

Référence Avis Technique **12/11-1606**

Annule et remplace l'Avis Technique 12/08-1539

*Systeme de revêtement de
sol à usage piétonnier à
base de résine de synthèse
coulée*

*Synthetic resin floor
covering system for
pedestrian use*

*System des Bodenbelags
für Fußgängergebrauch aus
gegossenem Harz der
Synthese*

COLFLEX CLP

Relevant de la norme

NF EN 13813

Titulaire : Société Bostik SA
16-32 rue Henri Regnault
La Défense 6
FR-92062 Paris la Défense Cedex
Tél. : 01 47 96 91 46
Fax : 01 47 96 92 38
Internet : www.bostik.com

Usine : FR-Ribécourt (60)

Commission chargée de formuler des Avis Techniques
(arrêté du 2 décembre 1969)

Groupe Spécialisé n° 12

Revêtements de sol et produits connexes

Vu pour enregistrement le

CSTB
le futur en construction

Secrétariat de la commission des Avis Techniques
CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, Champs sur Marne, FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 82 82 - Fax : 01 60 05 70 07 - Internet : www.cstb.fr

Le Groupe Spécialisé n° 12 « Revêtements de Sol et Produits Connexes » a examiné, le 1^{er} décembre 2011, le système de revêtement de sol à usage piétonnier à base de résine polyuréthane coulée COLFLEX CLP formulé par la Société BOSTIK et appliqué en France par des applicateurs agréés par cette même société. Il a formulé sur ce système l'Avis Technique ci-après. Cet Avis a été formulé pour les utilisations en France Européenne et remplace l'Avis Technique 12/08-1539.

1. Définition succincte

1.1 Description succincte

- Famille : revêtement de sol coulé à base de résine polyuréthane poncé résilient à usage piétonnier (famille SCC).
- Surface : satinée.
- Epaisseur totale nominale après ponçage et finitions : 6 mm.

1.2 Mise sur le marché

Les produits relevant de la norme harmonisée NF EN 13813, sont soumis, pour leur mise sur le marché, aux dispositions de l'arrêté du 7 octobre 2004 portant application aux matériaux pour chapes du décret n° 92-647 du 8 juillet 1992 modifié par les décrets n° 95-1055 du 20 septembre 1995 et n° 2003-947 du 3 octobre 2003 concernant l'aptitude à l'usage des produits de construction.

2. AVIS

2.1 Domaine d'emploi accepté

Identique au domaine proposé.

Locaux intérieurs (y compris sur planchers chauffants par accumulation) à activité humaine normale et à affectation collective ayant au plus le classement suivant :

Travaux neufs

	Support	Classement
COLFLEX CLP	Chape en mortier de ciment	U4 P3 E2 C2
	Chape fluide à base de sulfate de calcium	U4 P3 E1 C2
	Dalle béton, plancher et dallage en béton	U4 P4s E2 C2

Réhabilitation

(Support conforme au chapitre 5.12 du Dossier Technique) :

Parmi les supports mentionnés ci-après, seuls les supports conformes à l'article 5.12 du Dossier Technique sont acceptés.

	Support	Classement
COLFLEX CLP	Chape en mortier de ciment	U4 P3 E2 C2
	Carrelage	U4 P4s E2 C2*
	Dalle béton, plancher et dallage en béton	U4 P4s E2 C2*

* Pour les locaux classés U4 P4s : sous réserve qu'il n'y ait pas eu de changement d'affectation du local (local avant travaux de rénovation classé U4 P4s).

Cas d'un support humide ou exposé à des reprises d'humidité

Dans le cas d'un support humide non ruisselant ou exposé à des reprises d'humidité, le primaire NOVAFLEX 376 est prescrit en deux couches à raison de 400g/m² par couche.

Est en particulier considéré comme support humide, un support dont le taux d'humidité contrôlé à la bombe à carbure à partir de 4 cm de profondeur est supérieur à 4,5 %.

Les dallages neufs ou anciens revêtus ou non d'un carrelage seront systématiquement recouverts par le primaire NOVAFLEX 376 dans les conditions définies aux paragraphes 5.14 et 5.314 du Dossier Technique.

2.2 Appréciation sur le produit

2.2.1 Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi

2.2.1.1 Réaction au feu

Le système COLFLEX CLP avec finition NOVAFLEX 967 fait l'objet du rapport de classement européen de réaction au feu du CSTB n° RA07-0016 du 16 mars 2007 avec classement Bfl-s1 valable en adhérence sur tout support classé A2fl-s1 ou A1fl de masse volumique supérieure ou égale à 1200 kg/m³, en épaisseur 6 mm.

Le système COLFLEX CLP avec finition NOVAFLEX 348 fait l'objet du rapport de classement européen de réaction au feu du CSTB n° RA07-0017 avec classement Bfl-s1 valable en adhérence sur tout support classé A2fl-s1 ou A1fl de masse volumique supérieure ou égale à 1200 kg/m³, en épaisseur 6 mm.

2.2.1.2 Prévention des accidents et maîtrise des accidents et des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien

Le procédé dispose de Fiches de Données de Sécurité (FDS). L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ce procédé sur les dangers liés à son utilisation et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

Les produits doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur.

2.2.1.3 Données environnementales et sanitaires

Il existe une FDES mentionnée au paragraphe C1 du DTED. Il est rappelé que la FDES n'entre pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi des produits.

2.2.2 Aspect

L'aspect final est très influencé par :

- l'homogénéité du mélange de granulats,
- l'adéquation entre la couleur du liant et celle des granulats,
- la qualité du ponçage.

Il convient donc de veiller au strict respect des indications du Dossier Technique relatives à ces points.

2.2.3 Durabilité - Entretien

Les classements du paragraphe 2.1 ci-dessus signifient, dans des conditions normales d'usage et d'entretien, une présomption de durabilité de l'ordre d'une dizaine d'années dans les locaux caractérisés par un classement au plus égal à celui du revêtement ; Cf. « Notice sur le classement UPEC des locaux », e-Cahier CSTB 3509, Novembre 2004.

Les méthodes préconisées pour l'entretien et le nettoyage sont de nature à conserver au sol un aspect satisfaisant.

2.2.4 Fabrication - Contrôle

L'efficacité de l'autocontrôle du fabricant est satisfaisante.

2.2.5 Mise en œuvre

La mise en œuvre est exclusivement effectuée par des applicateurs agréés par la Société BOSTIK conformément à la « Procédure d'agrément applicateur ».

L'application doit être faite sur un support qui présente les caractéristiques définies au chapitre 5 du Dossier Technique ou préparé dans les conditions préconisées.

La préparation des mélanges nécessite une bonne organisation du chantier, le strict respect des conditions de chantier, de mélange et d'application, des dosages et des consommations prévus décrits dans le Dossier Technique. Cela nécessite une bonne connaissance des produits thermodurcissables.

Pour obtenir l'aspect fini le plus satisfaisant possible, il convient de veiller tout particulièrement :

- au respect des conditions de réalisation des mélanges de granulats décrites en 5.8 du Dossier Technique,
- à la qualité du pôngage y compris au droit des cloisons,
- au choix de la couleur de la résine liante (qui doit être proche de celle du granulat principal).

La couleur de la résine liante doit être choisie aussi proche que possible de celle du granulat principal de sorte à avoir un aspect fini du revêtement homogène. Le choix doit être fait en accord avec la Société BOSTIK qui le valide au travers d'un échantillon témoin.

2.3 Cahier des Prescriptions Techniques

2.3.1 Assistance technique

Dans le cadre de la mission d'aide à la préconisation et d'assistance technique qui lui incombe, la Société BOSTIK est tenue de veiller au strict respect par l'applicateur des préconisations :

- du présent Avis technique,
- du "Guide pratique de mise en œuvre" établi par elle,
- de la "Procédure d'agrément applicateur".

Elle est également tenue de proposer son assistance technique aux maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre en ce qui concerne plus particulièrement les modalités d'entretien des locaux à fort trafic.

2.3.2 Cohésion de surface du support

Conformément aux préconisations du Dossier Technique (§ 5.1 et 5.2), un contrôle de cohésion de surface, à la charge de l'entreprise de revêtement de sol, est requis dans tous les cas avant l'application.

Les spécifications particulières de cohésion devront être définies dans les Documents Particuliers du Marché pour le lot gros œuvre.

2.3.3 Cas particulier de l'application sur chape fluide à base de sulfate de calcium

L'accord du formulateur de la chape, dans les conditions prévues à l'article 5.21 du Dossier Technique, est requis préalablement aux travaux.

2.3.4 Cas des supports humides ou sujets aux remontées d'humidité

Concernant les supports humides ou exposés aux remontées d'humidité, le primaire NOVAFLEX 376 sera mis en œuvre en deux couches à raison de 400 g/m² par couche.

2.3.5 Tenue du joint de dilatation

La tenue du joint de dilatation dans les locaux classés P4s est conditionnée à un entretien régulier de ce joint.

2.3.6 Entretien

Les couches de finition sont des couches d'usure qui peuvent faire l'objet d'une réfection périodique suivant les préconisations du fabriquant et de l'activité du local.

Dans le cas de sa réfection, le choix de la couche de finition doit respecter les préconisations de l'Article 2.1 du Dossier Technique : le recours au vernis de finition NOVAFLEX 967 doit être réservé aux locaux au plus classés U4 P3 E2/3 C2.

Conclusions

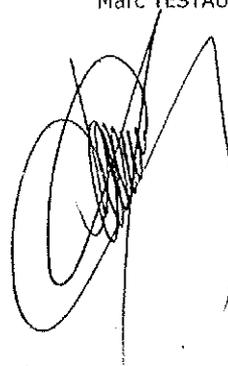
Appréciation globale

L'utilisation du système dans les conditions d'emploi préconisées et pour le domaine proposé est appréciée favorablement.

Validité

5 ans, jusqu'au 31 décembre 2016.

Pour le Groupe Spécialisé n° 12
Le Président
Marc TESTAUD



Dossier Technique

établi par le demandeur

A. Description

1. Destination

Domaine d'emploi de ce système de revêtement de sol : locaux intérieurs ayant au plus les classements suivants :

Travaux neufs

	Support	Classement
COLFLEX CLP	Chapes en mortier de ciment	U4 P3 E2 C2
	Chapes fluides à base de sulfate de calcium	U4 P3 E1 C2
	Dalles béton, planchers et dallages en béton	U4 P4s E2 C2

Réhabilitation

	Support	Classement
COLFLEX CLP	Chapes en mortier de ciment	U4 P3 E2 C2
	Carrelage	U4 P4s E2 C2*
	Dalle béton, planchers et dallages en béton	U4 P4s E2 C2*

* Pour les locaux classés U4 P4s : sous réserve qu'il n'y ait pas eu de changement d'affectation du local (local avant travaux de rénovation classé U4 P4s).

Ce revêtement convient aux sols chauffants tels que décrits au paragraphe 8.7.

Il ne convient pas aux locaux dont la température constante en exploitation est supérieure à 50 °C et dans les zones soumises à des chocs thermiques supérieurs à 80 °C.

Le présent Dossier Technique ne vise pas les locaux ou les zones avec siphons de sol.

2. Définition

2.1 Type et structure

Revêtement hétérogène de 6 mm réalisé sur chantier, du type « sol coulé poncé » à base de liant polyuréthane, continu et sans joints. Il est constitué de granulats de caoutchouc colorés liés avec une résine pigmentée.

La structure du revêtement est la suivante :

2.1.1 Couche de préparation du support

Selon l'état de planéité du support, il peut s'agir soit directement d'un primaire soit d'un ragréage localisé ou d'un tiré à zéro comme indiqué ci-dessous.

Primaire et choix du primaire

- EPONAL 321
 - sur support à base de liants hydrauliques neuf ou ancien à l'exclusion du dallage sur terre plein neuf ou ancien, revêtu ou non de carrelage,
 - sur carrelage existant à l'exclusion du cas d'un carrelage sur dallage sur terre plein,
- EPONAL 376
 - sur dallage sur terre plein, neuf ou ancien, revêtu ou non de carrelage.

Ragréage localisé ou tiré à zéro

Il est réalisé à l'aide d'un mortier de résine constitué d'un mélange de résine époxydique et de sable siliceux de granulométrie 0,1-0,9 mm en rapport 1/1.

La résine employée est :

- EPONAL 321
 - sur support à base de liant hydraulique neuf ou ancien à l'exclusion du dallage sur terre plein neuf ou ancien, revêtu ou non de carrelage,
 - sur carrelage existant à l'exclusion du cas d'un carrelage sur dallage sur terre plein.
- EPONAL 376
 - sur dallage sur terre plein, neuf ou ancien, revêtu ou non de carrelage.

2.1.2 Couche de masse

Elle est constituée du mélange de résine NOVALEX 330 pigmentée et de granulats de caoutchouc

2.1.3 Vernis de finition

NOVALEX 348 (solvanté) pour les locaux classés au plus U4 P4S ou NOVALEX 967 (phase aqueuse) uniquement pour les locaux classés au plus U4 P3 où l'utilisation d'un vernis solvanté est déconseillé.

2.2 Caractéristiques spécifiées par le fabricant

2.2.1 Mode de durcissement

Le durcissement des mélanges est celui des résines polyuréthanes bi-composants sans solvant, c'est-à-dire une réaction de polyaddition sans retrait ; ou celui des résines époxydiques bi-composantes, c'est-à-dire une réaction entre la base et le durcisseur entraînant la polymérisation du produit.

La durée d'utilisation est fonction du volume du mélange et de la température des composants.

A 20 °C, la réaction est accomplie aux ¾ après 48 heures et se parachève pendant environ 7 jours.

2.2.2 Nature et fonction des différents constituants

2.2.2.1 Résines

Primaire/tiré à zéro

- Référence : EPONAL 321 ou 376.
- Nature chimique et type : résine époxydique bi-composant sans solvant.
- Fonction : primaire ou mortier de résine pour ragréage localisé ou tiré à zéro.

Liant de la couche de masse et couche porage (si nécessaire)

- Référence : NOVALEX 330
- Nature chimique et type : résine polyuréthane bi-composant pigmentée sans solvant.
- Fonction : cette résine est utilisée comme liant des granulats de caoutchouc EPDM pour la mise en place in situ du mélange ou comme couche porage (si nécessaire)

Finition

- Référence : NOVALEX 348 (aspect satiné)
- Nature chimique et type : résine polyuréthane bi-composant solvantée.
- Fonction : elle est utilisée comme vernis de finition du revêtement fini poncé, elle améliore la tenue aux rayonnements UV et facilite le nettoyage et l'entretien du revêtement

Ou

- Référence : NOVALEX 967 (aspect satiné)
- Nature chimique et type : résine polyuréthane aliphatique bi-composant en phase aqueuse.
- Fonction : elle est utilisée comme vernis de finition du revêtement fini poncé, quand l'utilisation d'un vernis solvanté est déconseillée. Elle améliore la tenue aux rayonnements UV et facilite le nettoyage et l'entretien du revêtement pour les locaux classés au plus U4P3.

2.2.2.2 Granulats

- Nature chimique : principalement à base d'EPDM.

- La fourniture des granulats doit répondre aux exigences du cahier des charges rédigé par la Société BOSTIK qui désigne les fournisseurs qu'elle agréé.

2.23 Caractéristiques d'identification des constituants

2.231 Primaires : EPONAL 321 ou EPONAL 376

2.2311 EPONAL 321

Résine et durcisseur

Désignation	Résine	Durcisseur
Nature chimique	Epoxy	Epoxy
Consistance	Liquide	Liquide
Couleur	Jaune pâle	Jaune
Densité à 23 °C (g/cm ³) selon NF T 30-020	1,11 ± 0,03	1,02 ± 0,02
Viscosité Brookfield à 23 °C (mPa.s) selon NF T 76-102	1200 ± 400	500 ± 200
Extrait sec après 3 heures à 105 °C selon NF T 30-084	99 % ± 1 %	99 % ± 1 %
Rapport d'emploi en poids (Kg)	100	50

Mélange EPONAL 321 résine + durcisseur

Produit	EPONAL 321
Type	Bi-composant
Nature chimique	Epoxy
Consistance	Liquide
Couleur	Jaune
Densité à 23 °C (g/cm ³) selon NF T 30-020	1,09 ± 0,03
Viscosité Brookfield à 23 °C (mPa.s) selon NF T 76-102	800 ± 300
Extrait sec après 3 heures à 105 °C selon NF T 30-084	99 % ± 1 %
Proportions de mélange (en poids)	100/50

2.2312 EPONAL 376

Résine et durcisseur

Désignation	Résine	Durcisseur
Nature chimique	Epoxy	Epoxy
Consistance	Liquide	Liquide
Couleur	Jaune	Ambre clair
Densité à 23 °C (g/cm ³) selon NF T 30-020	1,11 ± 0,03	1,00 ± 0,02
Viscosité Brookfield à 23 °C (mPa.s) selon NF T 76-102	950 ± 250	3300 ± 700
Extrait sec après 3 heures à 105°C selon NF T 30-084	99 % ± 1 %	99 % ± 1 %
Rapport d'emploi en poids (Kg)	100	60

Mélange EPONAL 376 résine + durcisseur

Produit	EPONAL 376
Type	Bi-composant
Nature chimique	Epoxy
Consistance	Liquide
Couleur	Ambre clair
Densité à 23 °C (g/cm ³) selon NF T 30-020	1,07 ± 0,02
Viscosité Brookfield à 23 °C (mPa.s) selon NF T 76-102	1950 ± 650
Extrait sec après 3 heures à 105 °C selon NF T 30-084	99 % ± 1 %
Proportions de mélange (en poids)	100/60

2.232 Liant : NOVAFLEX 330 pigmentée

Résine et durcisseur

Désignation	Résine	Durcisseur
Nature chimique	Polyols	Polyisocyanate base MDI
Consistance	Liquide visqueux	Liquide
Couleur	Solvant RAL	Brun sombre
Densité à 23 °C (g/cm ³) selon NF T 30-020	1,43 ± 0,03	1,22 ± 0,02
Viscosité Brookfield à 23 °C (mPa.s) selon NF T 76-102	6000 ± 2000	180 ± 50
Extrait sec après 3 heures à 105 °C selon NF T 30-084	99 % ± 1 %	99 % ± 1 %
Rapport d'emploi en poids (Kg)	100	20

Mélange NOVAFLEX 330 résine + durcisseur

Consistance	Liquide visqueux
Couleur	Solvant RAL
Densité à 23 °C (g/cm ³) selon NF T 30-020	1,42 ± 0,04
Viscosité Brookfield à 23 °C (mPa.s) selon NF T 76-102	4 500 ± 1 500
DPU à 20 °C sur 1 kg selon NF T 18-810	50 mn ± 10 mn
Dureté	
Shore A à 20 °C :	
après 24 heures	65 ± 2
après 7 jours	80 ± 2
Shore D à 20 °C :	
après 24 heures	25 ± 2
après 7 jours	35 ± 2

2.233 Finition

2.2331 Finition : NOVAFLEX 348 (locaux au plus U4 P4S)

Résine et durcisseur

Désignation	Résine	Durcisseur
Nature chimique	Résine PU polyester en solution	Polyisocyanate mixte
Consistance	Liquide	Liquide
Couleur	Laiteux	Incolore
Densité à 23 °C (g/cm ³) selon NF T 30-020	1,10 ± 0,03	1,09 ± 0,02
Viscosité Brookfield à 23 °C (mPa.s) selon NF T 76-102	750 ± 250	30 ± 20
Extrait sec après 3 heures à 105 °C selon NF T 30-084	73 % ± 2 %	30 % ± 2 %
Proportions de mélange (en poids)	46.3 %	53.7 %
Rapport d'emploi en poids (kg)	100	116

Mélange résine + durcisseur

Consistance	Liquide
Couleur	Incolore
Densité à 23 °C (g/cm ³) selon NF T 30-020	1,09 ± 0,02
Viscosité Brookfield à 23 °C (mPa.s) selon NF T 76-102	120 ± 60
DPU à 23 °C (100 cc) selon NF P 18-810	Environ 1 heure

ou

2.2332 Finition NOVAFLEX 967 (locaux au plus U4 P3 uniquement)

Résine et durcisseur

Désignation	Résine	Durcisseur
Nature chimique	Résine PU polyester en dispersion	Polyisocyanate aliphatique
Consistance	Ilquide	Liquide
Couleur	Blanc laiteux	Incolore
Densité à 23 °C (g/cm ³) selon NF T 30-020	1,03 ± 0,03	1,15 ± 0,02
Viscosité Brookfield à 23 °C (mPa.s) selon NF T 76-102	300 ± 100	180 ± 20
Extrait sec après 3 heures à 105 °C selon NF T 30-084	33 % ± 2 %	98 % ± 2 %
Proportions de mélange (en poids)	93 %	7 %
Rapport d'emploi en poids (kg)	100	7,5

Mélange résine + durcisseur

Désignation	Consistance Ilquide
Couleur	Blanc laiteux
Densité à 23 °C (g/cm ³) selon NF T 30-020	1,01 ± 0,02
Viscosité Brookfield à 23 °C (mPa.s) selon NF T 76-102	400 ± 100
DPU à 23 °C (1 kg) selon NF P 18-810	2 à 3 heures

2.234 Granulats

Désignation	Fournisseur SOCAMONT
Nature	A base principalement d'EPDM
Granulométrie	1 - 6 mm
Dureté shore A instantanée sur plaque avant granulation	90 ± 4
Densité (g/cm ³)	1,62 ± 0,08
Couleurs	Nuancier de teintes disponible
Conditionnement	Sacs de 20 kg

Les mélanges de granulats de caoutchouc déterminent une tendance colorimétrique avec laquelle la teinte de la résine devra être compatible (cf. chapitre 3.2).

2.24 Caractéristiques du revêtement fini

Caractéristiques géométriques et pondérales⁽¹⁾

Désignation	Tolérance
Caractéristiques générales après ponçage et finition	
Épaisseur totale (mm)	6 ± 1
Masse surfacique totale (g/m ²)	8 000 ± 1500
Caractéristiques générales avant ponçage	
Épaisseur totale (mm)	8 ± 1
Masse surfacique totale (g/m ²)	12 000 ± 2000
Caractéristiques de la couche de préparation (primaire)	
Quantité appliquée (g/m ²)	300 à 800 ± 100
Épaisseur (mm) ⁽²⁾	0,300 à 0,600 ± 0,090
Caractéristiques de la couche de finition	
Quantité appliquée (g/m ²)	150 ± 50
Épaisseur (mm) (2)	0,05 ± 0,02

⁽¹⁾ Pour information

⁽²⁾ Les valeurs indiquées correspondent aux consommations utiles moyennes, habituelles à l'échelle d'un chantier ; sur une petite surface de l'ordre du m², les tolérances sont ± 10 % pour chacune des couches, en fonction de la température et donc de la viscosité, de la texture et de la porosité du support (pour le primaire), des inégalités de surface et du compactage de la couche de masse, de l'aspect de finition désiré.

3. Présentation - Etiquetage

3.1 Aspect

L'aspect du revêtement poncé est lisse et mat, avant application du vernis de finition.

3.2 Coloris et dessins

Les teintes du revêtement sont données par la résine de masse et les granulats de caoutchouc

Pour la résine NOVAFLEX 330, la gamme actuelle comprend des teintes de base correspondant au granulat principal du revêtement. D'autres teintes associées aux granulats sont réalisables à la demande ; chaque teinte hors nuancier standard est homologuée (avec réalisation d'un échantillon témoin) selon une procédure interne et conforme au plan d'assurance qualité.

Pour les granulats de caoutchouc, un nuancier de teintes est disponible.

3.3 Conditionnements et durée de stockage entre + 10 °C et + 25 °C

EPONAL 321	kit 25 kg : 2 ans
EPONAL 376	kit 25 kg : 2 ans
NOVAFLEX 330	kit de 25 kg : 1 an
NOVAFLEX 348	kit 5 kg : 1 an
NOVAFLEX 967	kit 5 kg : 6 mois
GRANULATS	Sacs 20 kg : n/a

Les emballages comportent la référence du produit, la quantité en kg, la teinte, le rapport d'emploi, l'identification toxicologique et les phrases de risques, la date de péremption, le marquage CE.

4. Fabrication, contrôles et application

4.1 Fabrication des constituants de la résine

La Société BOSTIK détient la propriété industrielle exclusive des formules de la marque.

4.1.1 Résines

La fabrication des résines est réalisée dans l'usine de Ribécourt (60) de la Société BOSTIK. Cette unité de production est certifiée ISO 9001 - version 2009 et ISO 14001 version 2004.

4.1.2 Granulats

La fabrication des granulats est assurée par les fournisseurs agréés par la Société BOSTIK ; ils doivent répondre aux exigences du cahier des charges spécifiques à ce procédé, défini au 2.234 et ayant un niveau de déformation rémanente (DRC) à la compression inférieur à 0,10.

La réalisation des mélanges est assurée par le fournisseur ; elle se fait selon la procédure suivante :

- Granulage de chaque coloris
- Mélange en % en poids des différents coloris selon la composition choisie par le client.

La Société SOCAMONT à MONTAIGUT EN COMBRAILLE (63700) est agréée.

4.2 Contrôles de fabrication

Pour les résines

Contrôles matières premières : vérification conformité selon les fiches de spécifications des matières premières ou en délégation de qualité (AQF) - Certification ISO 9001

Contrôles en cours fabrication :

- viscosité et % NCO pour les résines polyuréthannes,
- viscosité pour les résines époxydiques.

Contrôles produits finis : viscosité, densité des résines et durcisseur + viscosité et réactivité du mélange résine / durcisseur pour les résines polyuréthannes et époxydiques bi-composantes, couleur au spectro-colorimètre.

Pour les granulats, les contrôles suivants sont réalisés :

- coloris sur plaque,
- dureté shore,
- granulométrie,
- test de déformation sous charge et déformation rémanente.

4.3 Application

La Société BOSTIK confie la mise en œuvre du système COLFLEX CLP aux sociétés d'application CFLC et BANGUI agréées par elle.

Ces sociétés disposent de la formation et des moyens pour la réalisation du système.

5. Mise en oeuvre

5.1 Supports base de liants hydrauliques

5.1.1 Nomenclature des supports

Dalles ou chapes adhérentes exécutées, conformément à la norme NF DTU 26.2.

Dalles ou chapes flottantes exécutées, conformément à la norme NF DTU 26.2.

Dallages en béton exécutés conformément au DTU 13.3-2.

Planchers dalles, conformes à la norme NF DTU 21, avec continuité sur appuis :

- dalle pleine en béton armé coulée in situ,
- dalle pleine coulée sur prédalles en béton armé,
- dalle pleine coulée sur prédalles en béton précontraint.

Exécutés conformément au DTU 21 (norme NF P 18-201).

Planchers en béton coulés sur bacs acier collaborant avec continuité aux appuis et exécutés conformément au DTU 21 (norme NF P 18-201).

Planchers nervurés à poutrelles en béton armé ou en béton précontraint et entrevous exécutés conformément au CPT "Planchers", titre 3, publié dans le *Cahier du CSTB 2892*, 1ère partie.

Planchers constitués de dalles alvéolées en béton armé ou en béton précontraint exécutés conformément à la norme NF DTU 23.2.

Sols chauffants exécutés conformément aux normes NF DTU 65.7 et NF DTU 65.14.

Chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium faisant l'objet d'un Avis technique favorable pour l'emploi dans les locaux visés.

5.1.2 Exigences relatives aux supports

Planéité

Supports	P3	P4	P4S	Méthodes investigations
Dalle béton, dallage, plancher	7 mm	7 mm	7 mm	Règle de 2 m
	2 mm	2 mm	2 mm	Réglet de 0.20 m
Chape rapportée	5 mm	5 mm		Règle de 2 m
	1 mm	1 mm		Réglet de 0.20 m

Cohésion superficielle

Cohésion par traction perpendiculaire selon NF EN 13892-8 avec dynamomètre de traction :

- 1 MPa pour les locaux classés P3,
- 1,5 MPa pour les locaux classés P4 et P4S.

État de surface

Conforme aux dispositions décrites respectivement dans la norme NF DTU 26.2, la norme NF P 18-201 (DTU 21) et à la norme NF P 11-213-2 (DTU 13-3-2).

Propreté et cohésion interne

Le support doit être sain et résistant : ni friable, ni poudreux et exempt de laitance de ciment et de particules non adhérentes (pouvant nuire). La surface doit être exempte de résidus qui modifient les propriétés de mouillage telles que huiles, graisses, acides gras, plâtres, enduits, ... et de tâches diverses telles que peinture, plâtre, goudron, rouille, produits pétroliers, ...

Porosité

Durée d'absorption de la goutte d'eau de 60 à 240 secondes. Si le test à la goutte d'eau est inférieur à 60 secondes, application d'une deuxième couche de primaire.

Siccité

Primaire EPONAL 321

Au moment de l'application, le support, ragréé le cas échéant, doit avoir une teneur en humidité résiduelle, contrôlée conformément à l'annexe B de la norme NF DTU 54.1, qui n'excède pas 4,5 % en poids à la bombe à carbure à une profondeur de 4 cm ou 90 %HR à la sonde hygrométrique à 5 cm de profondeur.

ou

Primaire EPONAL 376

Dans le cas d'un support non ruisselant ou ayant un taux d'humidité résiduelle, contrôlé dans les conditions ci-dessus, supérieur à 4,5 %, il conviendra d'appliquer l'EPONAL 376.

5.13 Travaux préparatoires

Préparation mécanique

Les surfaces doivent être soigneusement préparées de façon à les débarrasser de toutes souillures, de laitance de ciment ou de produit de cure ; les procédés suivants sont utilisés en fonction de l'état du support, de l'importance des surfaces à traiter et de leur localisation : grenailage ou ponçage diamanté suivi d'un dépoussiérage soigné.

Traitement des fissures inférieures à 1 mm

Les fissures éventuelles non filiformes doivent être préalablement rebouchées avec un mortier époxydique (EPONAL 321 ou 376 et sable) selon le taux d'humidité du support.

Ragréage localisé

Un reprofilage (ou ragréage) peut être nécessaire, notamment là où le support ne présente pas la planéité requise. Pour cela, utiliser, après dépoussiérage, le mélange de résine époxydique et de sable siliceux décrit à l'article 2.1 du présent Dossier Technique.

Les enduits de sol à base de liants hydrauliques ne conviennent en aucun cas.

5.1.4 Cas particulier des dallages, des dalles portées sur remblai et des supports humides

Outre les exigences et dispositions énoncées aux chapitres 5.12 et 5.13, les dispositions particulières suivantes s'appliquent.

Dispositions relatives aux risques de remontée d'humidité

Ces supports devront être revêtus, préalablement à l'application du revêtement COLFLEX CLP, de deux couches successives d'EPONAL 376 appliquées à raison de 400 g/m² par couche.

5.2 Chape fluide à base de sulfate de calcium

5.2.1 Nomenclature des supports

La compatibilité de la chape avec le procédé doit être avérée par un accord du formulateur de la chape et un essai d'adhérence par traction perpendiculaire dont le résultat doit être la rupture cohésive dans la chape.

Elle doit être réalisée et préparée (état de surface) conformément aux dispositions de son Avis Technique en cours de validité.

5.2.2 Exigences relatives au support

Ce sont celles décrites dans l'Avis technique en vigueur.

Le taux d'humidité résiduelle de la chape, contrôlé à la bombe à carbure, doit être inférieur à 0,5 %.

5.2.3 Travaux préparatoires

Cf. à l'Avis Technique de la chape.

5.3 Sol en place

5.3.1 Carrelage existant

5.3.1.1 Nomenclature des supports

Carrelage ancien sur support béton ou mortier de ciment, en bon état, présentant une bonne adhérence au mortier de scellement (carrelage scellé) ou au support (carrelage collé) et tel que décrit dans le *Cahier du CSTB n°3635 de Septembre 2008* « Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtement de sol -rénovation ».

Il s'agit :

- du carrelage scellé adhérent
- du carrelage collé adhérent.

5.3.1.2 Etude préalable de reconnaissance du carrelage en place

Cf. § A1 page 7 du *Cahier du CSTB n° 3635 de septembre 2008* concernant la reconnaissance des carrelages.

L'étude préalable comprend d'abord un examen visuel pour détecter :

- les parties réparées,
- les affaissements ou différences de niveaux,
- les fissures éventuelles,
- les carreaux cassés ou enfoncés,

et vérifier l'état des joints de fractionnement ou de dilatation et l'état des joints entre carreaux. Puis un examen sonore (frottement d'un objet métallique) est réalisé.

5.3121 *Aucun défaut constaté lors de l'examen visuel*

L'examen sonore est effectué dans chaque pièce ou par surface de 100 m² au plus pour conclure le résultat positif.

5.3122 *Défauts constatés lors de l'examen visuel*

Un examen sonore est effectué pour conforter le résultat positif de l'examen visuel par sondage dans les parties sans défaut et de manière plus exhaustive autour des défauts (carreaux cassés...). Si des carreaux sonnent le creux, ils sont comptabilisés dans les parties avec défauts repérés lors de l'examen visuel.

5.3123 *Analyse des résultats des examens visuels et sonores*

Dans chaque pièce, la surface des parties avec défaut est ainsi relevée :

- si elle représente plus de 10 % de la surface totale de la pièce : la totalité du carrelage existant doit être déposée dans cette pièce ;
- si elle représente moins de 10 % de la surface totale de la pièce : les carreaux avec défaut doivent être déposés, ceux sans défaut peuvent être conservés.

5.313 **Travaux préparatoires sur carrelage conservé sur un support autre que dallage**

Selon *Cahiers des charges du CSTB 3529_V3 de Juin 2011* (locaux P3) et *3530_V3 de Mai 2011* (locaux P4 et P4S), sans changement de la destination initiale du local :

- Dépose des carreaux avec défaut(s),
- Après séchage, déglacer la surface par ponçage diamanté,
- Rebouchage et rattrapage de la planéité des carreaux à l'aide d'un mortier époxy réalisé avec de l'EPONAL 321 et du sable siliceux. Si nécessaire, pour effacer le spectre des joints, le primaire sera remplacé par un tiré à zéro en époxy réalisé avec de l'EPONAL 321 et du sable siliceux.

5.314 **Travaux préparatoires sur carrelage conservé sur dallage**

Selon *Cahiers des charges du CSTB 3529_V3 de Juin 2011* (locaux P3) et *3530_V3 de Mai 2011* (locaux P4 et P4S), sans changement de la destination initiale du local :

- Dépose des carreaux avec défaut(s),
- Après séchage, déglacer la surface par ponçage diamanté,
- Rebouchage et rattrapage de la planéité des carreaux à l'aide d'un mortier époxy réalisé avec de l'EPONAL 376 et du sable siliceux. Si nécessaire, pour effacer le spectre des joints, le primaire sera remplacé par un tiré à zéro en époxy réalisé avec de l'EPONAL 376 et du sable siliceux.
- Le carrelage sera revêtu, préalablement à l'application du revêtement COLFLEX CLP, de deux couches successives d'EPONAL 376 appliquées à raison de 400 g/m² par couche.

5.32 **Sol en place : support en béton ou mortier de ciment**

Support en béton ou en mortier de ciment après dépose de l'ancien revêtement de sol et élimination de l'enduit de sol comme indiqué dans le *Cahier 3635 du CSTB*.

5.33 **Travaux préparatoires**

Dans chaque cas, les travaux préparatoires sont ceux décrits dans le *Cahier du CSTB 3635 de Septembre 2008*. Il faut alors prévoir, préalablement aux opérations de surfacage et selon le cas, les travaux suivants : ponçage léger ou ponçage avec un disque diamant ou grenailage suivi dans tous les cas d'un dépoussiérage soigné.

5.4 **Traitement des joints du support**

Il s'agit là de la préparation des joints existants préalablement à la réalisation du revêtement.

5.41 **Joints de dilatation** (cf. figures 1 et 1 bis)

Le revêtement sera interrompu au droit du joint de dilatation.

Un profilé type ROMUS ou similaire sur lequel viendra s'arrêter le revêtement, adapté à l'épaisseur visée, est mis en place de part et d'autre du joint et fixé au support.

Cas des joints de dilatation sur carrelage sur un support autre que dallage (cf. figure 2 du Dossier Technique)

Les joints de dilatations existants sont supprimés et refaits à partir du support d'origine. Des carreaux entiers sont déposés de part et d'autre du joint. Après mise en place d'un profilé, un mortier est réalisé avec de l'EPONAL 321 chargé avec de la silice en remplacement des carreaux déposés. Le système COLFLEX CLP est coulé sur la reprise en mortier et les carreaux existants.

Cas des joints de dilatation sur carrelage sur dallage (cf. figure 2bis du Dossier Technique)

Les joints de dilatations existants sont supprimés et refaits à partir du support d'origine. Des carreaux entiers sont déposés de part et d'autre du joint. Après mise en place d'un profilé, un mortier est réalisé avec de l'EPONAL 376 chargé avec de la silice en remplacement des carreaux déposés. Le carrelage et la reprise en mortier seront revêtus, préalablement à l'application du revêtement COLFLEX CLP, de deux couches successives d'EPONAL 376 appliquées à raison de 400 g/m² par couche.

5.42 **Joints de fractionnement**

Ces joints ne sont pas repris dans le nouveau revêtement.

5.43 **Joints de retrait neufs et anciens**

Le revêtement peut recouvrir les joints de retrait, que ce soit sur support neuf ou ancien.

Après nettoyage, les joints de retrait seront remplis à l'aide du mélange de la couche de masse (cf. figure 6 du Dossier Technique).

5.44 **Joints d'isolement** (cf. figure 7)

Ils sont situés à la périphérie de la surface à recouvrir et/ou de tout obstacle. Dans le cas d'une chape ou dalle flottante, un feutre de désolidarisation est mis en place.

5.45 **Joints de construction**

Ils sont en général, traités comme les joints de retrait.

6. **Hygiène et sécurité**

Tous ces produits doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur.

Se reporter aux Fiches de Données de Sécurité des EPONAL 321, EPONAL 376, NOVAFLEX 330 et NOVAFLEX 348 et 967

7. **Stockage et conditions de pose**

7.1 **Stockage des produits**

Les produits sont stockés durant les dernières 24 heures à une température ambiante comprise entre 10 °C et 25 °C à l'abri de l'humidité (y compris pour les granulats) et d'une forte chaleur.

En cas de stockage à une température plus basse ou si un produit est anormalement épais à l'ouverture du bidon, il y a lieu de le réchauffer lentement soit par une enceinte chauffante, soit au bain-marie.

7.2 **Température du support**

La température minimale du support nécessaire pour effectuer la pose est de + 10 °C ; elle ne doit pas être supérieure à + 30 °C.

De plus, la température du support doit être supérieure d'au moins 3 °C à celle correspondant au point de rosée pendant toute la durée de l'application et de la réticulation de la résine, c'est-à-dire 24 heures minimum.

Ces conditions doivent être maintenues pendant toute la durée du chantier depuis la confection des mélanges jusqu'au durcissement des résines (24 heures au moins, à 20 °C).

7.3 **Température et hygrométrie ambiantes**

La température minimale doit être de + 10 °C ; elle ne doit pas excéder + 30 °C.

Le taux d'hygrométrie ambiante ne doit pas dépasser 80 % ; si nécessaire, réchauffer l'atmosphère à l'aide d'aérothermes ou de systèmes chauffants appropriés.

Ces conditions doivent être maintenues pendant toute la durée du chantier depuis la confection des mélanges jusqu'au durcissement des résines (24 heures au moins, à 20 °C).

8. **Organisation du chantier**

La préparation de surface est réalisée au plus tard la veille de la première application.

Le local doit être hors d'eau et hors d'air durant toute la durée de stockage et de réalisation. Il doit être abrité de tout trafic pendant la mise en œuvre et le durcissement du revêtement. L'application du revêtement se fait avant la couche de finition de peinture des plinthes.

8.1 **Confection des mélanges**

Les mélanges résines + durcisseur sont réalisés mécaniquement à l'aide d'agitateur électrique ou pneumatique à pales ou hélice dont la vitesse de rotation n'excède pas 300 t/mn pour éviter l'inclusion de bulles d'air. Pour éviter les risques de mauvais mélanges, il est recommandé d'homogénéiser la résine puis d'ajouter le durcisseur à la résine et de mélanger 3 à 5 minutes jusqu'à uniformité de la teinte.

La DPU moyenne pour un mélange de 25 kg de NOVAFLEX 330 est de 30 mn à 20 °C.

Les mélanges résine + granulats de caoutchouc sont exécutés de préférence dans des malaxeurs à axe horizontal dont la capacité permettra de mélanger de 20 à 80 kg de granulats de caoutchouc. Après l'introduction des granulats de caoutchouc dans le malaxeur on ajoute la résine et l'on malaxe jusqu'à l'obtention d'un mélange d'aspect "mouillé" homogène (environ 5 minutes). Le mélange ainsi préparé est utilisable pendant 30 minutes à 20 °C.

L'utilisation d'une bétonnière est exclue pour la préparation des mélanges granulats de caoutchouc + résine. Par contre, le mélange peut être réalisé directement dans un récipient de 100 litres en plastique pour une capacité d'un kit de résine et un sac de granulats.

Le mélange de granulats de caoutchouc colorés est réalisé directement en usine par le fabricant et livré sur le chantier en l'état, conditionné en sac de 20 kg.

Les quantités malaxées correspondent à un sac de 20 kg de granulats pour 25 kg de résine NOVAFLEX 330.

8.2 Application

8.2.1 Application du primaire

Cas courant

Sur support grenailé, ou surfacé et parfaitement dépoussiéré, appliquer 300 g/m², au rouleau laine courte, de primaire d'accrochage EPONAL 321 (support sec) ou EPONAL 376 (support humide).

Sablage à refus du primaire frais avec de la silice 0,4 à 0,9 mm. Le surplus de sable sera éliminé par balayage après 24 h à 20 °C.

Cas particulier sur support humide ou sujet à des remontées d'humidité

Application sur dallage avec risques de remontées d'humidité

Sur support grenailé, application de l'Eponal 376 en deux couches comme indiqué au paragraphe 5.14.

8.2.2 Application de la couche de masse

Sur primaire sec, soit 24 heures minimum à 20 °C après l'application du primaire, le mélange résine NOVAFLEX 330 + granulats de caoutchouc correspondant à la couche de masse est appliqué à la flamande ou à la lisseuse et débullé à l'avancement au rouleau débulleur.

8.2.3 Ponçage

Après durcissement de la couche de masse (soit après 24 heures à 20 °C), ponçage à la ponceuse à parquet lourde par passes croisées successives au grain N° 36 puis au grain N° 80. Finition au grain N° 120 et lustrage.

Au droit des murs et des cloisons, le ponçage est réalisé à l'aide d'une bordureuse équipée d'un disque abrasif de grain n° 36, 80 et 120.

Le ponçage et le lustrage sont suivis d'une opération de dépoussiérage soigné et d'un nettoyage à la serpillière humide.

8.2.4 Application du bouche-pore, le cas échéant

Compte tenu du procédé, le nombre de porosités de surface est normalement très limité. Le bouche-pores est réalisé à l'aide de la résine NOVAFLEX 330 colorée dans la même teinte que la résine de masse et appliquée au plateau à raison de 100 à 150 g/m².

Après séchage, ponçage rapide au grain 120 pour enlever le surplus de mastic suivi d'un lustrage.

8.2.5 Application de la couche de finition

Sur le revêtement sec, lustrage au disque abrasif grains 120 et application du vernis de finition polyuréthane au rouleau laine courte :

- pour les locaux classés au plus U4 P3 uniquement : 2 couches de NOVAFLEX 967 à raison de 100 g/m²/couche ; temps entre chaque couche de NOVAFLEX 967 : 12 heures à 20 °C.

ou

- pour tous les locaux : 1 couche de NOVAFLEX 348 à raison de mini 120 g/m².

8.3 Contrôles d'exécution

8.3.1 Epaisseur

Vérification des consommations.

8.3.2 Polymérisation

Respecter le pré-dosage des résines bi-composantes réalisés en usine.

De plus une couche n'étant appliquée que lorsque l'on peut circuler sur la précédente et la poncer, une insuffisance (voire une absence) de polymérisation serait mise en évidence à ce stade.

8.33 Composition des mélanges et dosage

Quantités consommées en kg pour 1 m² sur un support plan

Couche/système	COLFLEX CLP
Epaisseur totale du système	6 ± 1
Primaire EPONAL 321 / 376	0,3 kg à 0,8 kg
Masse NOVAFLEX 330	7 kg
Granulats de caoutchouc	5 kg
Couche de finition	0,1 à 0,2 kg
Total	12,4 à 13 kg

Pour les dosages, une tolérance de ± 5 % est sans incidence notable sur les caractéristiques des mélanges et du revêtement.

8.34 Etalement de la couche de masse à base de granulats de caoutchouc

Pose de réglets éventuellement

Vérification de la consommation (résines et granulats)

Vérification de la régularité du serrage par examen visuel,

Planéité règle : de 2 m au fur et à mesure de l'étalement.

8.35 Ponçage

8.351 Matériel

Le ponçage doit être réalisé à l'aide du matériel approprié :

- Ponceuse à parquet lourde à bande (type HUMMEL ou similaire) et ponceuse à radiateur
- Détoureuse et lime électrique.
- Lustreuse à disque

Types de bande abrasive à utiliser :

- Grain 36, 80 pour les ponçages de finition
- Grain 36, 80, 120 pour le droit des murs et cloisons
- Grain 120 pour le lustrage.

8.352 Aspect après ponçage

Les exigences d'aspect après ponçage sont les suivantes :

- Nombre maximum de porosités au m² : 20 de diamètre maximum 1 mm,
- Absence de creux et de « coups » de ponceuse,
- Couleur de la résine de fond dans la teinte de masse associée au mélange de granulats de caoutchouc : surface apparente de la résine maxi 50 % de la surface totale (évaluée sur environ 50 cm²).

8.4 Traitement des joints

8.4.1 Joints de dilatation (cf. figures 1 et 2)

Le joint ayant été préalablement marqué comme décrit au chapitre 5.41 :

- Mise en place du fond de joint,
- Remplissage du joint avec un mastic de dureté shore A 60 selon les indications du fabricant.
- Protection par profilé de recouvrement adapté si nécessaire.

8.4.2 Joints de retrait (cf. figure 6)

Le joint ayant été préalablement rempli comme indiqué au chapitre 5.43, il est recouvert par le revêtement appliqué en continuité, y compris sur sol chauffant.

8.4.3 Joints de construction

Ils sont en général traités comme les joints de retrait.

8.5 Traitement des rives et des pénétrations

Les rives sont traitées par l'une des techniques suivantes :

- Pose d'une plinthe préfabriquée rapportée comme indiquée sur la figure 3 ; un espace est, au moment de l'application du revêtement, conservé autour des pénétrations qui est ensuite garni à l'aide d'un mastic souple.
- Mise en place d'un profilé d'angle (pour assurer l'arrondi de la plinthe) avant le collage d'une plinthe préfabriquée ; la plinthe préfabriquée est collée sur la partie horizontale et verticale sur un minimum de 10 cm. Le mortier de résine est appliqué de sorte à ce qu'il vienne en légère surépaisseur sur la partie horizontale de la plinthe préfabriquée de sorte d'assurer la continuité du revêtement et du décor, après ponçage (cf. figure 4).

8.6 Traitement des seuils et arrêts

8.6.1 Arrêts

Profilés d'aluminium ou de laiton collés avec un mastic colle polyuréthane ou similaire (la hauteur du profilé doit être égale à l'épaisseur du revêtement fini).

8.6.2 Liaisons avec d'autres revêtements

Barres de seuil et profilés d'arrêt en aluminium ou laiton collés avec le primaire ou un mastic colle polyuréthane ou similaire (cf. figure 5).

8.7 Plancher chauffant

La température de surface du revêtement doit être au plus égale à 28 °C (Arrêté du 23 juin 1988).

Le séchage naturel du support doit être complété par une mise en route préalable du chauffage dans les conditions du DTU ou de l'Avis Technique, selon le cas.

Il doit être interrompu au moins 48 heures avant l'application du primaire et n'est remis en route que 48 heures au moins après application de la couche de finition.

8.8 Escaliers

Le plat de marche est traité avec le revêtement mis en œuvre comme décrit précédemment pour la partie courante. Le revêtement sera arrêté sur un nez de marche (profilé en aluminium) de hauteur égale à son épaisseur.

La contremarche est traitée par collage à la colle réactive polyuréthane ou époxy du revêtement COLFLEX CLP préfabriqué.

9. Mise en service

Une température minimale de 10 °C doit être maintenue dans les locaux durant au moins 72 heures après les travaux. Dans ces conditions, respecter les délais suivants :

- 72 heures après la pose (verniss de finition compris) : trafic léger plétons, aménagement de mobilier léger possible avec précautions ;
- 7 jours : premier lavage du revêtement.

Si la température des locaux est de 20 °C, l'ouverture au trafic du revêtement peut être réduite à 48 heures.

10. Entretien

10.1 Entretien et nettoyage courants

Selon le trafic et le degré de salissures, le nettoyage et l'entretien du revêtement se fera comme suit :

Mise en service

Etendre à la monobrosse avec un disque bleu une solution DYNATECH ALKA ou INNOMAT (dosage 5 % soit 2,5 litres pour 50 litres). Laisser agir 15 minutes, puis passer l'autolaveuse.

Entretien quotidien

Passage à l'autolaveuse avec un disque rouge du DETERGENT NEUTRE DYNATECH ou ULTAN à la concentration d'utilisation.

Élimination des traces noires

Pulvériser le CLIC START UP sur les traces de chaussures, marqueurs,....Laisser agir une minute puis essuyer ou effectuer l'entretien quotidien.

Entretien périodique (1 fois par mois si nécessaire)

Etendre à la monobrosse avec un disque rouge une solution DYNATECH ALKA ou SUPERCLEAN C (dosage 2 % soit 200 ml pour 10 l)

Remise en état

Etendre à la monobrosse avec un disque rouge une solution DYNATECH ALKA ou INNOMAT (dosage 5 % soit 2.5 l pour 50 l). Laisser agir 5 minutes puis passer l'autolaveuse.

Fournisseur des produits

Société TANA PROFESSIONNAL à Nanterre (92).

10.2 Réfection de la couche de finition

Il est possible de procéder à la remise à neuf du système COLFLEX CLP par simple ponçage de la couche de finition existante et application d'une nouvelle couche de vernis NOVAFLEX 967 ou 348 conformément aux préconisations du formulateur.

11. Réparation

Procédure de réparation :

- Élimination de la partie dégradée jusqu'au support apparent et aspiration soignée;
- Puis après primarisation du support, reconstitution à l'identique du revêtement existant avec un mélange de granulats de caoutchouc + résine NOVAFLEX 330 ;
- Ponçages après durcissement du mélange résine + granulats de caoutchouc, puis application du vernis PU aliphatique NOVAFLEX 967 ou 348.

B. Références

Début de la fabrication industrielle et des premiers chantiers : 1994.

Importance des chantiers réalisés à ce jour : 11 000 m².

C. Résultats expérimentaux

C1. Données environnementales et sanitaires¹

Le procédé COLFLEX CLP dispose d'une Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) pour une application sur support sec avec le primaire EPONAL 321, la couche de masse NOVAFLEX 330 avec granulats de caoutchouc et la couche de finition NOVAFLEX 348.

Le demandeur déclare que cette fiche est individuelle et a fait l'objet d'une autodéclaration.

Cette FDES a été établie le 11/2011 par la Société BOSTIK.

Le procédé COLFLEX CLP dispose d'une Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) pour une application sur support humide avec le primaire EPONAL 376, la couche de masse NOVAFLEX 330 avec granulats de caoutchouc et la couche de finition NOVAFLEX 348.

Le demandeur déclare que cette fiche est individuelle et a fait l'objet d'une autodéclaration.

Cette FDES a été établie le 11/2011 par la Société BOSTIK.

Les données issues des FDES ont pour objet de servir au calcul des impacts environnementaux des ouvrages dans lesquels les produits (ou procédés) visés sont susceptibles d'être intégrés.

C2. Autres références

Réaction au feu

Cf. Avis Technique.

Acoustique

Cf. Avis Technique.

Aptitude à l'emploi

- Identification des constituants et du revêtement fini.
- Résistance à l'abrasion selon la norme NF EN ISO 5470-1.
- Résistance à l'abrasion de la couche de finition (essai taber à la meule CS17, sans surcharge).
- Résistance au choc selon la norme NF EN ISO 6272 sur support béton avec finition Novaflex 348,
- Résistance au poinçonnement selon la norme NF EN 433 avec finition NOVAFLEX 348,
- Comportement au roulage lourd selon la norme XP P 11-101 sous une charge de 30 kg.
- Résistance aux tâches suivant la norme NF EN 423.
- Résistance chimique selon la norme NF EN 13529.

(Rapport d'essai du CSTB n°R2EM-12-26033120)

¹ Non examiné par le Groupe Spécialisé dans le cadre de cet Avis.

Figures du Dossier Technique

Figures de détail de traitement des points singuliers

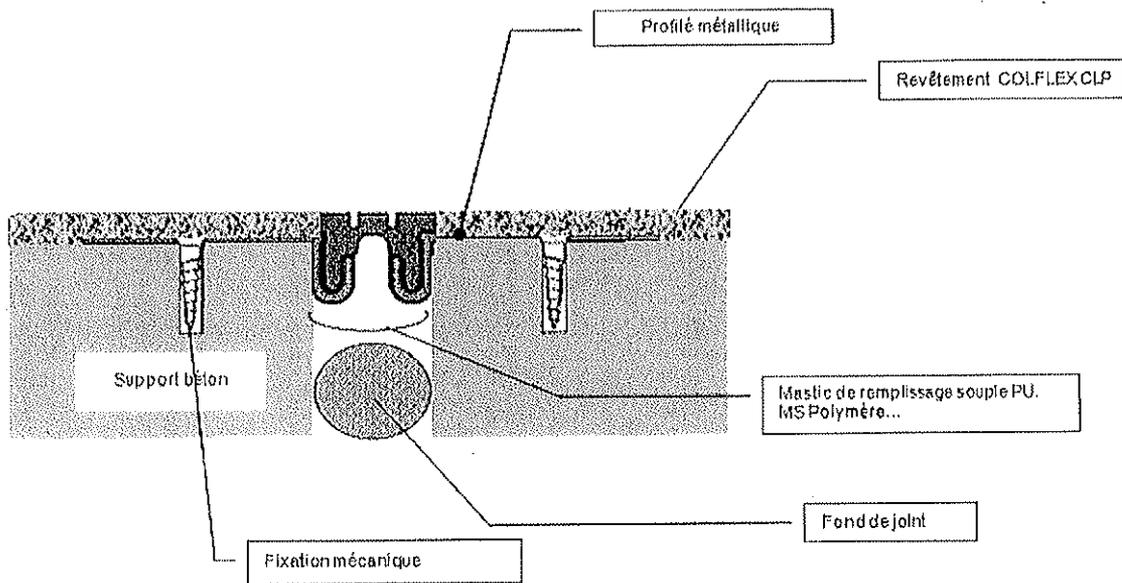


Figure 1 – Joint de dilatation – Locaux P3 et P4 – (profilé métallique épaisseur 2 mm)

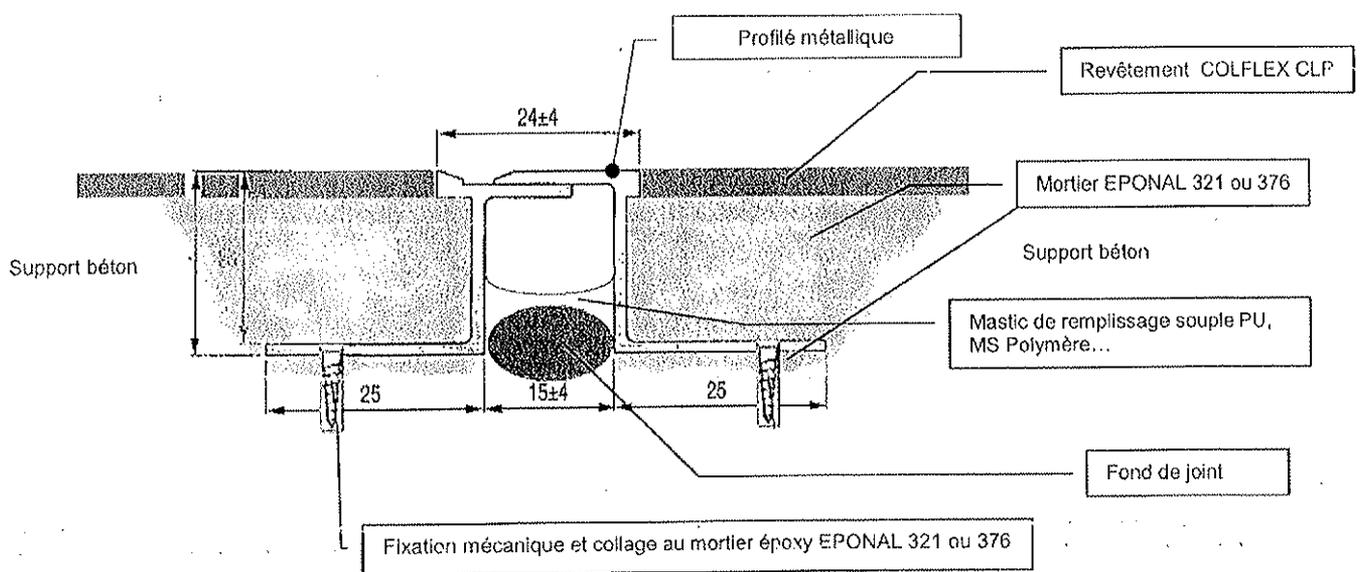


Figure 1bis – Joint de dilatation – Locaux P4S

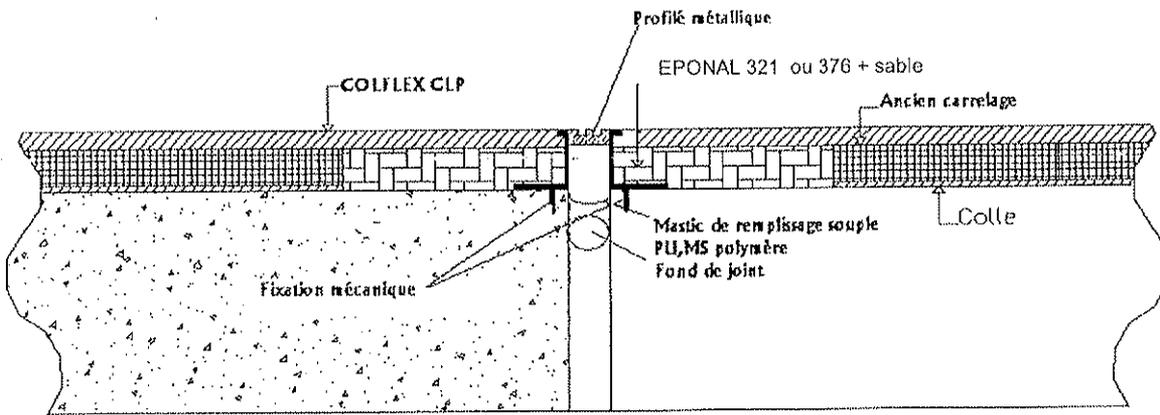


Figure 2 - Joint de dilatation sur ancien carrelage – Locaux P3 et P4

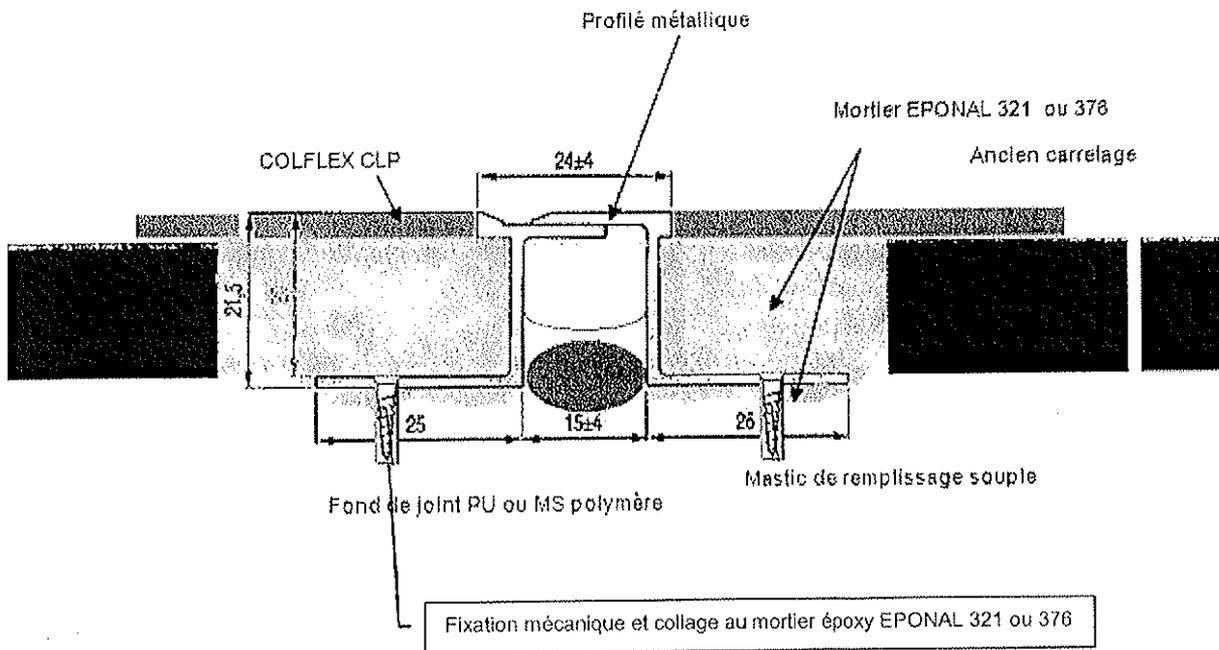


Figure 2bis - Joint de dilatation sur ancien carrelage – Locaux P4S

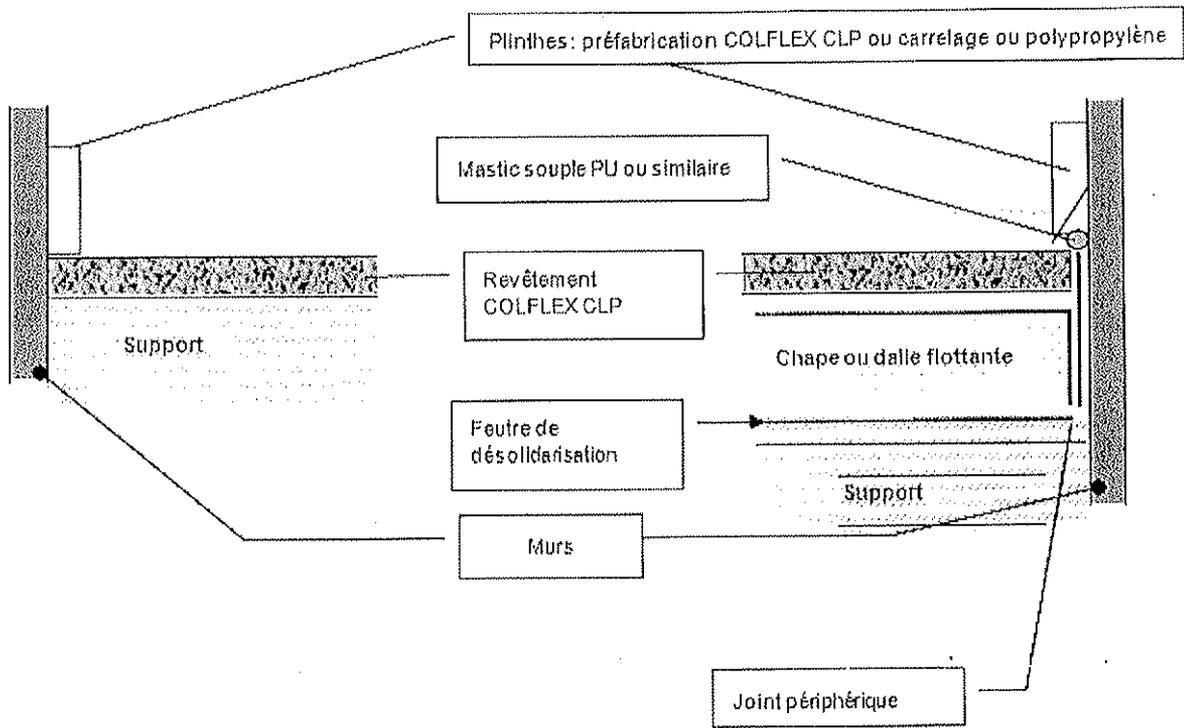


Figure 3 – Traitement des rives – Cas courant E2 (y compris sur dalle ou chape flottante)

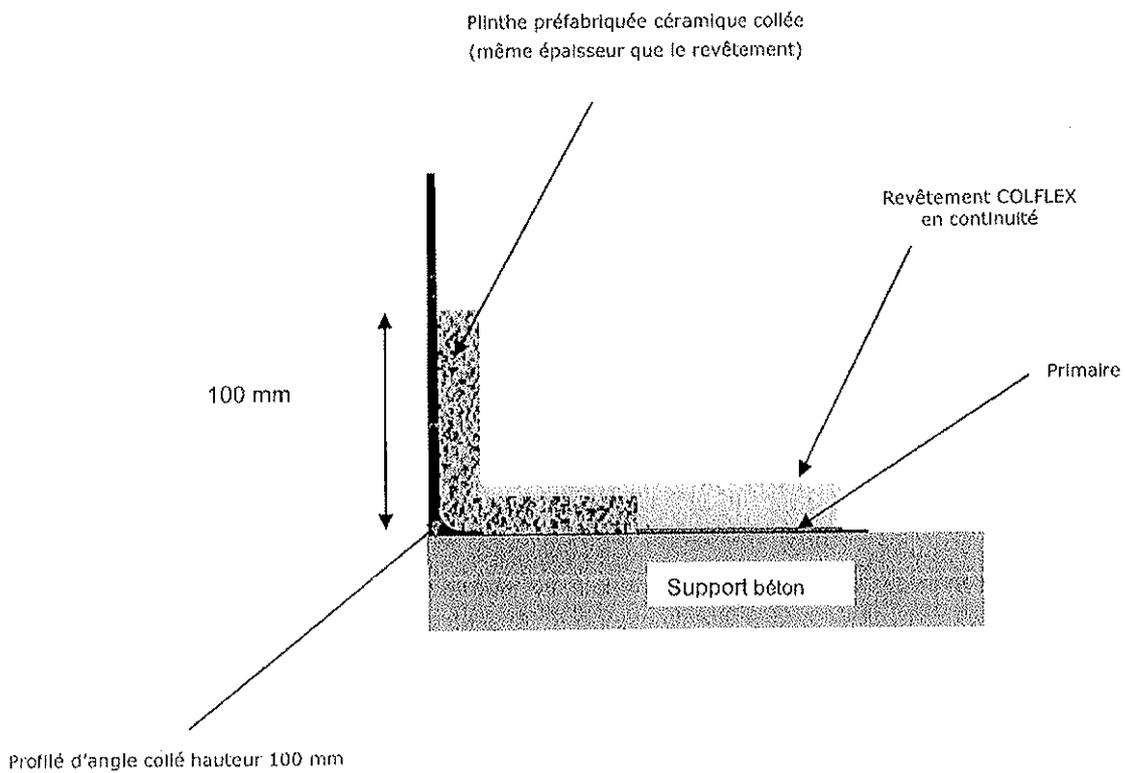


Figure 4 – Traitement des rives – Cas des locaux classés E2 pour chape ou dalle adhérente

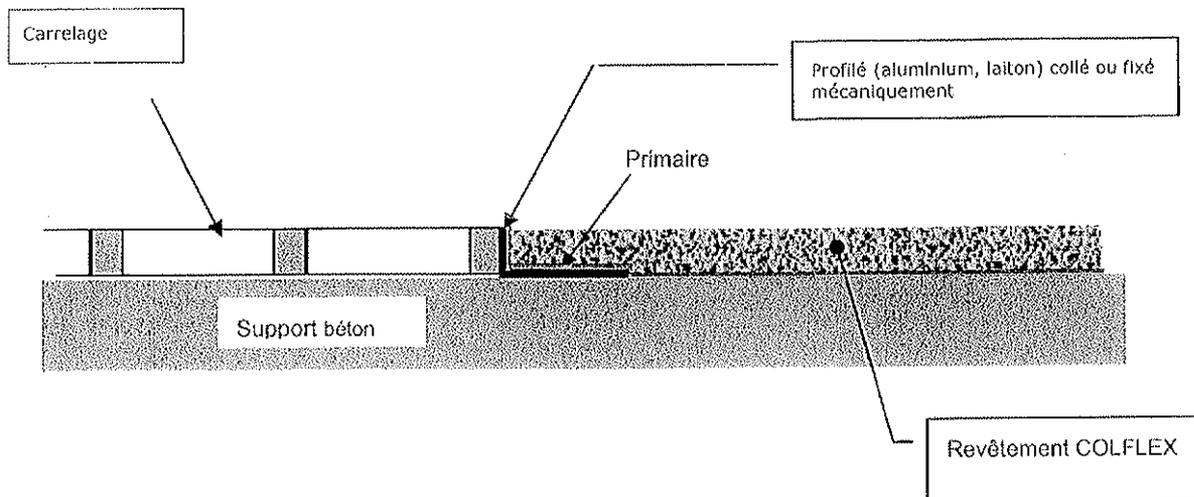


Figure 5 - Liaison avec d'autres revêtements

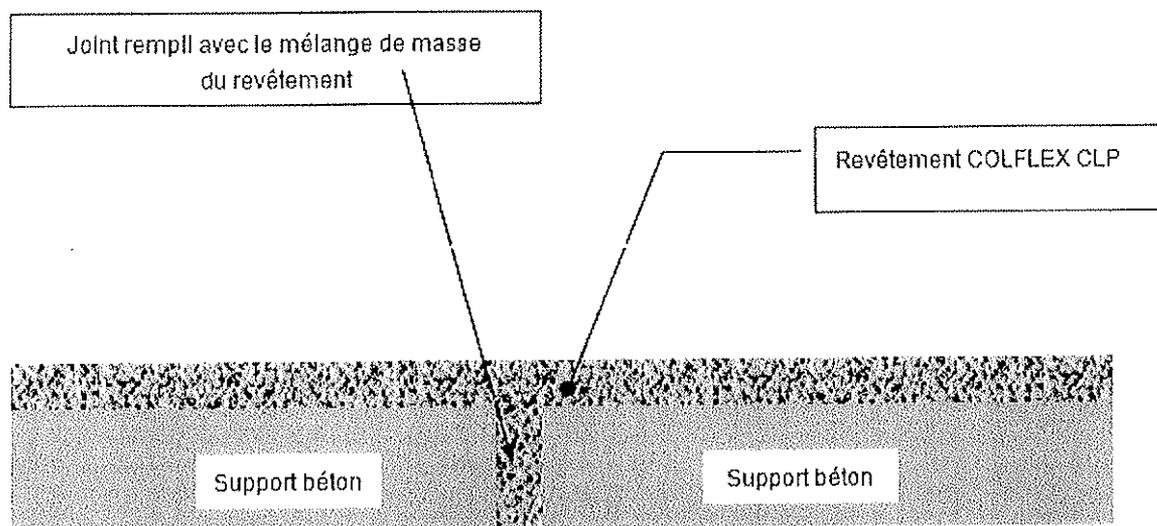
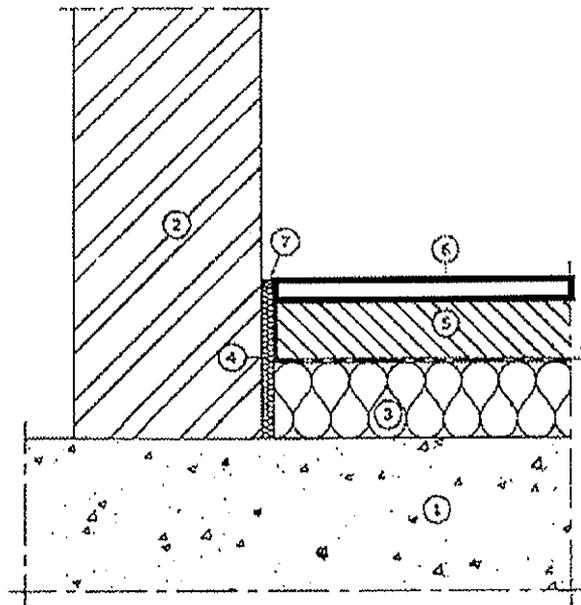


Figure 6 - Traitement des joints de retrait



- 1 - Support
- 2 - Mur
- 3 - Isolant
- 4 - Bande périphérique
- 5 - Chape flottante
- 6 - COLFLEX CLP
- 7 - Bande périphérique arasée après application COLFLEX CLP

Figure 7 – Joint d'isolement